



*Société l'Apiculture Alpine
Syndicat Agricole*



ASSEMBLEE GENERALE

1

**SAMEDI 4 MARS 2017
DE 9 H 00 À 17 H 30**

87^{ÈME} ANNIVERSAIRE



Samedi 4 Mars 2017 à 9 h 30 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- **Modification du premier paragraphe de l'article 10 des présents statuts**
- **Cette modification est censée apporter une plus grande efficacité dans le fonctionnement de la société**
- **« L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'Administration composé de 15 membres : les administrateurs . Les fonctions d'administrateur sont électives et renouvelables »**
- Toutefois, si pour des raisons de surcroît de travail lié aux multiples activités de la Société, ce nombre devait grandir, il le ferait par adjonction , à chaque fois, de 2 nouveaux membres pour garder un nombre impair d'administrateurs, évitant ce faisant le recours à la prépondérance de la voix du président en cas de vote égalitaire.
- L'application de cette modification, validée la première fois en Assemblée Générale Extraordinaire, le sera par la suite en Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration . Elle devra être proposée dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et validée par cette dernière à une majorité de la moitié plus un des votants présents ou représentés.
- Parallèlement, si le nombre devait diminuer, il ne pourrait en aucun cas être inférieur à 15 et suivrait les mêmes modalités en diminution que celles qu'il a suivi en augmentation.



EXTRAIT DE L'ARTICLE 24 DE L'AG EXTRAORDINAIRE

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère exclusivement sur des questions portées à son ordre du jour : soit la modification des statuts, soit la dissolution de la Société et la liquidation de ses biens.
- Les présents statuts ne peuvent être révisés, modifiés ou complétés que par une A G extraordinaire.
- Une convocation est adressée aux sociétaires donnant la date, le lieu et l'ordre du jour de l'A G extraordinaire 10 jours au moins avant la tenue de la dite assemblée.
- Le vote par procuration est admis.
- Chaque sociétaire à jour de sa cotisation , dispose au maximum de trois voix, celles de 2 membres actifs, à jour de leur cotisation et la sienne.



EXTRAIT DE L'ARTICLE 24 DE L'AG EXTRAORDINAIRE (suite)

- L'AG Extraordinaire ne pourra délibérer que si elle compte la moitié plus un de ses membres actifs présents ou représentés.
- Pour être valable, toute modification des statuts devra être approuvée par les deux tiers de membres actifs ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
- Si le quorum n'est pas atteint les sociétaires seront convoqués à une deuxième AG extraordinaire dans les 15 jours qui suivent. Celle-ci délibère alors à la majorité simple quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.



*Société l'Apiculture Alpine
Syndicat Agricole*



5

ORDRE DU JOUR

- 9 h00 Accueil des participants
- 9 h25 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 9 h 30 Assemblée Générale Extraordinaire, modifiant l'article 10 des statuts, débats et vote
- 9h 45 Reprise de l'A G Ordinaire
 - Rapport moral et d'activités du président
 - Rapport financier du trésorier
- 10h00 Vote des deux rapports
- 10 h 15 Election du tiers renouvelable des membres du C A et des nouveaux membres

- 10h 35 Activités sur les ruchers école
 - Claude SARRAZIN(pose du panneau)
 - Saint Jean (Inauguration)
- 10h 50 Point sur les services rendus, groupement d'achats sirop , cire,
- 11h 15 Récompense d'apiculteurs méritants
- 11 h30 Les nouveaux services proposés aux apiculteurs
 - Benjamin BLANC Directeur Qualité aux Ets ICKOWICZ .
 - Catherine BAILLY et Didier ARGOLAS Gérants« Apiculture des Hautes Alpes » à Embrun
 - Jean- Luc GALLI Directeur du C A T les Oviens à Briançon
- 12 h 15 Apéritif /Buffet



ORDRE DU JOUR (suite)

- 14 h 00 Réunion du nouveau CA pour les élections du bureau
- 14h 30 Intervention de Monsieur Jean-Marie Barbançon Apiculteur professionnel dans la Drôme, Président de la FNOSAD, qui nous fera un focus sur le frelon Asiatique
- 15 h 15 Questions réponses avec les participants
- 15 h 30 Intervention de Monsieur Pascal Binon, Apiculteur professionnel en Ardèche, Trésorier de la santé de l'abeille, Président d'honneur du GDSA de L'Ardèche et conférencier de renom
- 16 h 15 Questions réponse avec les participants
- 16 h 30 Questions diverses
- 17 h 00 Fin des travaux



VIE DU SYNDICAT

- Données chiffrées des dix dernières années ,

| | | |
|---|------|-----|
| ○ | | |
| ○ | 2007 | 180 |
| ○ | 2008 | 190 |
| ○ | 2009 | 197 |
| ○ | 2010 | 221 |
| ○ | 2011 | 260 |
| ○ | 2012 | 293 |
| ○ | 2013 | 301 |
| ○ | 2014 | 327 |
| ○ | 2015 | 361 |
| ○ | 2016 | 389 |

- **En dix ans** le nombre de nos adhérents est passé de **de 180 à 389** soit un **gain de 209 adhérents**
Les apicultrices représentent 17 % des adhérents



IMPLANTATION DEPARTEMENTALE ET AU-DELA

- Nos adhérents sont présents dans 145 communes sur les 177 que comptent les Hautes Alpes
- Au-delà des frontières du 05, nous avons des adhérents dans:
- Les Alpes de Haute Provence qui sont présents dans 14 communes
- Le Var
- Le Vaucluse
- Les Bouches du Rhône
- La Drôme
- L'Isère
- Le Gard
- Le Rhône



VIE INTERNE DU SYNDICAT

2016 a été une année d'une intense activité

- Création du rucher école de Saint Jean
- Un nombre de séances de cours en augmentation
- Organisation de deux groupements d'achats de matériel
- Opération produits de nourrissage
- Opération cire
- Des demandes d'information régulières et en très nette augmentation sur notre site mis à jour en temps réel par Jacques et Esther



*Société l'Apiculture Alpine
Syndicat Agricole*



10

VIE INTERNE DU SYNDICAT (suite)

- Le dévouement sans compter de Pierre, Guy et Marcel , véritables chevilles ouvrières des ruchers école,
- La rigueur de Jean-Louis , notre trésorier.
- Le professionnalisme et l'investissement de Jacques pour gérer au mieux les groupements d'achats
- La compétence de Dominique dans ses cours sur l'élevage de reines qui font à présent autorité
- Les relais précieux de notre syndicat effectués par Denis ,Jean-Max et Jo sur le Nord de notre département
- L'engagement de tous les membres du CA à donner au moins cinq jours de leur temps pour faire vivre, fonctionner et représenter le syndicat
- L'investissement de Guy et Philippe pour l'organisation de notre A G
- Le dévouement de Michèle SARRAZIN, Ginette BESTAGNO Maryse BLANCHARD, Anne –Marie SARRAZIN, Elisabeth SAUVEBOIS véritables organisatrices de notre buffet
- L'aide précieuse d'adhérents sur des opérations ponctuelles du type produits de nourrissement (Jean- Claude ROUSSIN, David DESVIGNES)



RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

Membres renouvelables

- Dominique VOLCLAIR à nouveau candidat
- Jean-Louis SAUVEBOIS, qui se représente à nouveau

Membres démissionnaires

- Esther GONON
- Jean-Max NORBERT
- Max ANDRE

Extension du nombre d' administrateurs à 17
2 postes à pourvoir



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Max ANDRE

Pierre ARNAUD

Marcel BESTAGNO

Jean-Luc BREMOND

Jacques CHAUME

Jean-Louis GALDINO

Esther GONON

Joseph JUGE

Jean- Max NORBERT

Guy MAUDUECH

Denis REYMOND

Philippe ROCHE

Pierre ALBRAND

Jean- Louis SAUVEBOIS

Dominique VOLCLAIR

Assistent le Conseil, 2 vérificateurs de comptes

Sylviane ELLEON BOUCHOT

Pierre BLANCHARD



COMPOSITION DU BUREAU

- Président Jean-Louis GALDINO
- 1^{er} Vice Président Joseph JUGE
- 2^{ème} Vice Président Marcel BESTAGNO
- Trésorier Jean-Louis SAUVEBOIS
- Trésorier Adjoint Jacques CHAUME
- Secrétaire Jean-Max NORBERT
- Secrétaire Adjoint Denis REYMOND

Maillage équilibré du Département

14





EDUCATION – INFORMATION

Activités en 2016 aux Ruchers école

Directeur des Ruchers Pierre ARNAUD,
Responsable pédagogique Esther GONON
Assistants Guy MAUDUECH et Marcel BESTAGNO

De Février à Octobre

Un investissement important des formateurs et des stagiaires

- 12 séances de cours pratiques, 4 séances de cours théoriques
- 15 intervenants,
- 20 à 25 participants en moyenne,
- Une réelle motivation des stagiaires,
- Une forte demande de poursuite de cours théoriques,
- Des colonies suffisantes en nombre, dans un espace à présent confortable
- A présent 2 ruchers qui nous permettent de faire des déplacements de colonies pour expliquer certaines techniques
- La qualité reconnue des cours sur l'élevage de reines et la demande unanime de sa poursuite
- **Une météo qui a parfois perturbé le déroulement des cours**



EDUCATION – INFORMATION (SUITE)

- Les ruchers école
- Emplacements à présent confortables
- Nouveaux partenariats à créer à envisager
- Réorganisation du rucher pour mise en conformité
 - Directeur
 - Responsable Pédagogique
 - Budget séparé
 - Statuts spécifiques qui restent à écrire
 - Règlement de fonctionnement qui lui aussi doit être écrit
 - Inauguration du rucher de Saint- Jean à prévoir printemps 2017
 - Pose du panneau d'identification du rucher Claude SARRAZIN à prévoir dès que possible en 2017



COMMUNICATION-REUNIONS

- Six réunions du Conseil d'Administration
Une réunion avec nos collègues de la Savoie et de l'Isère au Casset chez notre Vice président
- Déplacements de votre président et du trésorier-adjoint en assistance à des collègues pour des problèmes variés
- La participation d'une forte délégation de membres du CA à la réunion de la FASE en Août à RIEZ
- Election de votre président à la vice présidence de la FASE



COMMUNICATION-REUNIONS (SUITE)

- Réunions du président avec les représentants de la Chambre d'agriculture et du Lycée Agricole de GAP pour finaliser le projet du rucher école de Saint Jean.
- Rencontres avec Benjamin BLANC directeur qualité aux Ets ICKOWICZ pour définir les conditions de fonctionnement du futur groupement d'achats.
- Rencontre à plusieurs reprises de votre président avec les médias départementaux,
- Rencontre du président , du trésorier adjoint et d'un adhérent avec les journalistes de FR3 pour évoquer la situation problématique de l'apiculture Haute Alpine en septembre 2016



SERVICES

- Notre site, vecteur naturel d'informations qui est de plus en plus visité
- Les ruchers - école
- L'opération produits de nourrissage
- La collecte de la cire
- Les groupements d'achats
- L'assistance téléphonique
 - du Président,
 - du Trésorier,
 - des membres du Conseil d'Administration



INFORMATION – REGLEMENTATION

- Respect des distances d'implantation des ruchers par rapport aux habitations, voies de circulations, propriétés voisines,
- Règlementation par rapport
 - aux ventes et à l'étiquetage,
 - aux services financiers,
 - aux services vétérinaires.
- Problématique des ruchers clandestins et de l'arrivée du frelon asiatique dans le Sud des Hautes Alpes qui ont donné lieu à un courrier au Chef de service de la santé animale à la DDCSPP, et qui ont permis qu'une réunion se tienne en février 2017.



INQUIETUDE ET VIGILANCE

Nos sujets de préoccupation sont nombreux

- Le Varroa, notre ennemi de toujours
- Les maladies en général qui sont en recrudescence
- L'arrivée du frelon asiatique dans le département
- La nouvelle menace présentée par le petit coléoptère de la ruche, présent sur le sol italien
- Le retour des vols de ruches et de récoltes
- Nos relations avec les arboriculteurs
- Les pesticides et autres produits dangereux
- La main de l'apiculteur(trice)



REPRESENTATIVITE

- **NOS FORCES**

- Le nombre d'adhérents en constante augmentation; plus de 400 à ce jour
- Notre syndicat est le premier de la région PACA,
- Un maillage du département réel et efficace
- Nos membres du Conseil d'Administration sont équitablement répartis sur l'ensemble du département
- Disponibles, compétents, ils sont à l'écoute de tous les apiculteurs
- Une reconnaissance officielle des pouvoirs publics et des élus qui prennent en compte le sérieux et la compétence de notre syndicat
- Une représentation reconnue par la profession et une sollicitation des médias lorsqu'un problème spécifique à l'apiculture se pose
- **La force de notre engagement bénévole**
- **Une réelle volonté de progrès**
- **Des projets encore et toujours**



REPRESENTATIVITE (SUITE)

- **NOS FAIBLESSES**
 - **Notre activité basée sur le seul bénévolat**
 - Des moyens financiers globalement en excédent, mais limités aux seules adhésions
 - Une équipe, dévouée, dynamique, consciencieuse, efficace et professionnelle, mais limitée en nombre
 - Une absence de local à vocation de siège, qui servirait de base à nos actions de communication et dans lequel pourraient être tenues des permanences régulières
 - Une organisation encore insuffisamment structurée
 - Pour la première fois en 2016 notre syndicat a été attaqué à deux reprises et nous avons dû nous défendre avec l'aide d'une avocate, qui nous a permis d'obtenir réparation du préjudice causé.



NOS VALEURS

- La défense des abeilles sous toutes ses formes
- La défense des intérêts des apiculteurs, sans distinction, du plus « petit » au plus « grand »
- La défense de la noblesse des produits de la ruche
- La défense de la profession, amateurs, pluriactifs, professionnels
- Un égal traitement de chaque apiculteur en fonction de la problématique posée
- Une grande réactivité pour apporter des solutions
- Une volonté sans faille de transmettre notre savoir, nos compétences et notre expérience, grâce à nos ruchers école et le dévouements de tous les formateurs
- Le respect de nos engagements



Société l'Apiculture Alpine
Syndicat Agricole



25

